



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

IRDA PARIS

Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

Revue des sommaires

Édition hivernale
21 décembre 2023

DOCTRINE

531

Pratique notariale du droit international
privé patrimonial de la famille
Regards croisés sur la situation
des déplacés ukrainiens
Études réunies sous la direction
de Fabienne Labelle

Rev. crit. DIP

Revue critique
de droit international privé

Avec les
contributions de :

Fabienne Labelle, Pierre Boisseau,
Ambra Marignani, Svitlana
Yaroslavovna Fursa, Audrey Damiens
et Alina Goncharova

ref : 542303



Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Couverture | Sommaire : p.1 p.2

Rev. crit. DIP SOMMAIRE

Revue critique
de droit international privé

ÉDITORIAL

La guerre, les relations familiales et la pratique notariale :
le droit international privé sur la brèche
Horatia Muir Watt, Dominique Bureau et Sabine Corneloup..... 527

DOCTRINE

Pratique notariale du droit international privé patrimonial de la famille
Regards croisés sur la situation des déplacés ukrainiens
Études réunies sous la direction de Fabienne Labelle..... 531

Le notariat au cœur du peuple et de la normativité européenne
et internationale : l'exemple ukrainien
Fabienne Labelle..... 532

Du droit d'asile classique à l'accueil des déplacés ukrainiens : réflexion
sur la complémentarité des dispositifs de protection des réfugiés
Pierre Boisseau 535

Les pouvoirs des époux sur leurs biens : quelles problématiques
pour les déplacés d'Ukraine ? Regards issus d'une comparaison
franco-ukrainienne
Ambra Marignani et Svitlana Yaroslavovna Fursa 545

La pratique notariale et les divorces en droit international privé :
réflexion entre la France et l'Ukraine en temps de guerre
Audrey Damiens et Svitlana Yaroslavovna Fursa..... 561

Dévolution successorale et réserve héréditaire : comparaison
entre la France et l'Ukraine

Alina Goncharova et Fabienne Labelle..... 573

Le testament, outil de planification de la succession internationale
Le cas des Ukrainiens protégés temporairement en France

Alina Goncharova et Fabienne Labelle..... 589

JURISPRUDENCE

Conflits de juridictions

Compétence de l'État de la résidence habituelle, compétences résiduelles et *forum necessitatis* sous l'empire des règlements n° 2201/2003 et n° 4/2009 –

CJUE 1^{er} août 2022, aff. C-501/20
note Andréa Bonomip. 607

Le Tribunal fédéral suisse juge que la prescription du jugement étranger est régie par le droit de l'État d'origine –

T. féd. Suisse, II. Sect. civ., 2 août 2022, n° 5A-110/2021
note Gilles Cuniberti.....p. 622

Rev. crit. DIP - 3 - juillet-septembre 2023

Couverture | Sommaire : p.1 p.2

Le principe de concentration des moyens à l'épreuve de la circulation internationale des décisions –

Civ. 1^{re}, 7 sept. 2022, n° 21-12.263
note Charlotte Guillard.....p. 631

Dernier état de la jurisprudence sur les clauses attributives de juridiction asymétriques –

Civ. 1^{re}, 28 sept. 2022, n° 21-13.686
note Brooke Marshall.....p. 644

Le contrôle de la compétence indirecte du juge étranger : questions de méthode –

Civ. 1^{re}, 30 nov. 2022, n° 21-11.114
note Amélie Benoistel.....p. 658

De la compétence de juridictions françaises lorsque le travail est exécuté à l'étranger –

Soc. 14 déc. 2022, n° 21-13.976
note Fabienne Jault-Sesekep. 664

L'imprescriptibilité de l'action en *exequatur* –

Civ. 1^{re}, 11 janv. 2023, n° 21-21.168
note Vincent Richard
et Gilles Cuniberti.....p. 674

ÉCLAIRAGES

Sur une extension transfrontière de dispositions du code de commerce relatives aux relations entre fournisseurs et distributeurs
note Antoine d'Ornano.....p. 701

Sur un rapport relatif à l'extension en France de mesures américaines de résolution de difficultés bancaires
note Antoine d'Ornano.....p. 707

BIBLIOGRAPHIE

Livres

Samuel Fulli-Lemaire, Le droit international privé de la famille à l'épreuve de l'impératif de reconnaissance des situations (Sylvain Bollée)p. 713

Omri Ben-Shahar et Ariel Porat, Personalized Law. Different Rules for Different People (Sandrine Brachotte).....p. 717

La qualification du contrat de concession exclusive pour l'identification du juge compétent sur le fondement du droit commun (sous l'influence du droit européen) –
Civ. 1^{re}, 13 avr. 2023, n° 22-15.629
note Élie Lenglard..... p. 685

Emmanuel Jeuland, Theories of Legal Relations (Geoffrey Samuel) p. 722

Nazia Yaqub, Parental Child Abduction to Islamic Law Countries: A Child Rights Analysis of the Legal Framework (Ilaria Pretelli) p. 726

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ

L'exclusion de la résiliation triennale d'un bail commercial ne s'applique pas au bail renouvelé à usage de résidence de tourisme

Cass. 3^e civ. 7-9-2023 n° 21-14.279 FS-B : Décisions 8

L'interdiction de la faculté de résiliation triennale pour les baux commerciaux signés entre les propriétaires et les exploitants de résidences de tourisme ne vaut que pendant le bail initial.

Covid-19 : Pas de report de la clause résolutoire du bail si le délai expire hors période protégée

Cass. 3^e civ. 12-10-2023 n° 22-19.117 FS-B : Décisions 9

Après délivrance au locataire d'un commandement de payer visant la clause résolutoire insérée au bail pour non-paiement du loyer, le report des effets de la clause prévu par l'ordonnance du 25 mars 2020 n'est applicable que si le délai laissé au locataire pour payer expire entre le 12 mars et le 23 juin 2020.

L'expert-comptable qui exécute une prestation de services ne peut pas fixer seul sa rémunération

Cass. com. 20-9-2023 n° 21-25.386 FS-B : Décisions 21

L'article 1165 du Code civil, dans sa rédaction issue de l'ordonnance 2016-131 du 10 février 2016, n'est pas applicable à une prestation de services fournie par un expert-comptable. Il en résulte que l'expert-comptable qui exécute une prestation de services ne peut pas fixer seul sa rémunération.

L'action ut singuli, seule action en responsabilité que peut former un actionnaire au nom de la société

Cass. com. 11-10-2023 n° 22-10.271 F-B : Décisions 25

L'action sociale est la seule ouverte à l'actionnaire d'une SA qui agit en réparation du

préjudice subi par la société en raison d'une convention réglementée qui n'a pas été approuvée. En conséquence, seuls peuvent être poursuivis les administrateurs et le directeur général de la société.

Nullité d'une assemblée de SARL à laquelle a participé un non-associé

Cass. com. 11-10-2023 n° 21-24.646 FS-B : Décisions 37

La participation d'un non-associé aux décisions collectives d'une SARL constitue une cause de nullité des assemblées au cours desquelles ces décisions ont été prises dès lors que l'irrégularité est de nature à influencer sur le résultat du processus de décision.

La société de gestion d'un FCP associé d'une société peut exercer l'action sociale ut singuli

Cass. com. 11-10-2023 n° 21-24.776 F-B : Décisions 41

La société de gestion d'un fonds commun de placement peut agir au nom des porteurs de parts du fonds pour faire valoir les droits attachés aux actions qu'il détient ; elle peut ainsi exercer l'action sociale contre les dirigeants d'une société dont le fonds est associé.

Omission sur l'état de collocation d'un créancier privilégié au profit d'un créancier de moindre rang

Cass. com. 4-10-2023 n° 22-15.456 F-B : Décisions 45

Lorsqu'un paiement à un créancier privilégié a été effectué à la suite de l'omission sur l'état de collocation d'un créancier de meilleur rang, le liquidateur peut agir en restitution des sommes versées au créancier privilégié qui a reçu ce paiement.

Le refus d'un juge de nommer contrôleur une Urssaf qui le demande constitue un excès de pouvoir

Cass. com. 25-10-2023 n° 22-16.907 F-B : Décisions 46

Commet un excès de pouvoir le juge-commissaire qui refuse de désigner l'Urssaf contrôleur dans le cadre de la procédure collective d'un de ses débiteurs alors qu'elle en a fait la demande.

Prêt en devises : prescription de l'action contre la banque qui manque à son devoir d'information

Cass. 1^{er} civ. 28-6-2023 n° 21-24.720 FS-B : Décisions 49

L'action en responsabilité contre la banque qui manque à son devoir d'information quant au prêt en devise étrangère qu'elle octroie se prescrit par cinq ans à compter du jour où l'emprunteur a eu connaissance effective de l'existence et des conséquences de ce manquement.

Pratiques commerciales abusives : les tribunaux spécialisés ont une compétence d'attribution exclusive

Cass. com. 18-10-2023 n° 21-15.378 FS-BR : Décisions 52

Au terme d'un revirement de jurisprudence particulièrement motivé, la Cour de cassation juge désormais que la règle suivant laquelle seuls certains tribunaux de commerce peuvent statuer sur l'application des dispositions relatives aux pratiques commerciales abusives est une règle de compétence d'attribution exclusive et non une fin de non-recevoir.

Revue Lamy de la concurrence

Quand l'effet dévolutif du recours devant
la cour d'appel de Paris refait vivre l'ancienne
« procédure simplifiée »

Yelena TRIFOUNOVITCH

– Du soutien au statut de lanceur d'alerte dans le contentieux de la concurrence

Marie DUMARÇAY

– L'étendue du domaine des saisies lors des visites autorisées en droit de la concurrence

Bernard BOULOC

– Fonctionnement, modernisation et enjeux européens de la CCPC

Ridhwane ALLOUCHE

133 | MENSUEL
DÉCEMBRE 2023

Conseil scientifique

Frédéric de BURE :

Avocat, Cleary Gottlieb Steen
& Hamilton LLP

Sébastien BRAMERET :

Maître de conférences à l'Université Grenoble
Alpes, Membre du GRDPE

Benjamin CHEYNEL :

Référéndaire à la Cour de justice
de l'Union européenne

Loraine DONNEDIEU de VABRES-TRANIÉ :

Avocat, Jeantet Associés

Jean-Christophe GRALL :

Avocat, Grall & Associés

Pascale IDOUX :

Professeur de droit public à l'Université
de Montpellier I, CREAM/IUF

Bruno LASSERRE :

Ancien Président de l'Autorité de la concurrence

Gildas de MUIZON :

Deloitte Economic Consulting

Gwenaél MUGUET-POULLENNEC :

Référéndaire au Tribunal de l'Union européenne

Cyril NOURISSAT :

Professeur agrégé des Facultés de Droit

Éric PAROCHE :

Avocat, Hogan Lovells

Alexandre RIÉRA :

Maître de conférences en droit privé à l'Université
de Perpignan Via Domitia, Avocat, AARPI RGR
Avocats

Jacqueline RIFFAULT-SILK :

Conseiller à la Cour de cassation

Éditeur : Lamy Liaisons, SAS ayant son siège social
7, rue Emmy Noether - 93400 Saint-Ouen

Représentant légal : Guillaume Deroubaix

Associé unique : Karnov HoldCo France

Directeur de la publication : Guillaume Deroubaix

Directrice des rédactions : Sylvie Duras

Rédactrice en chef : Chloé Mathonnière

Rédacteur en chef adjoint : Jérémy Berlemont

Ont participé à ce numéro : Céline Garnier,

Mariam El Bardan

Dépôt légal : à parution

Prix au numéro : 84,74 € TTC

N°ISSN (version en ligne) : 2115-8894

N°ISSN (version imprimée) : 1770-9377

Périodicité : mensuel

N°CPPAP : 1226 T 85786

Crédit photos : Getty Images

Imprimeur : Dupliprint, 2 rue Descartes,
95330 Domont

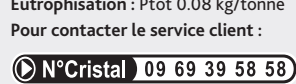
Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0%

Certification : imprimé sur papier FSC

Eutrophisation : Ptot 0.08 kg/tonne

Pour contacter le service client :



courriel : contact@lamyliaisons.fr

Internet : www.liaisons-sociales.fr

www.lamyligne.fr - www.lamy-liaisons.fr



Toute reproduction ou représentation intégrale
ou partielle par quelque procédé que ce soit, du
contenu issu de la présente publication, effectuée
sans autorisation de l'éditeur, est illicite et
constitue une contrefaçon.

Cette revue peut être référencée de la
manière suivante : RLC 2023/133, n° 4532
(année/n° de la revue, n° du commentaire)

Sommaire

FOCUS P. 4

- Opération de visite et saisie et notification des griefs : nouvelles communications de l'Autorité de la concurrence

Jérémy BERLEMONT

LES ESSENTIELS DU MOIS P. 6

- Pratiques anticoncurrentielles P. 6
- Transparence et pratiques commerciales déloyales P.10
- Aides d'État P. 12
- Régulation P. 14
- Commande publique P. 17

ÉCLAIRAGE P. 23

- Quand l'effet dévolutif du recours devant la cour d'appel de Paris refait vivre l'ancienne « procédure simplifiée »

Yelena TRIFOUNOVITCH

ÉTUDE P. 27

- Du soutien au statut de lanceur d'alerte dans le contentieux de la concurrence P. 27

Marie DUMARÇAY

- L'étendue du domaine des saisies lors des visites autorisées en droit de la concurrence P. 32

Bernard BOULOC

INTERNATIONAL P. 36

- Fonctionnement, modernisation et enjeux européens de la CCPC

Ridhwane ALLOUCHE

REVUE LAMY

Droit des Affaires

Le consommateur face à la crise environnementale : quelles réponses juridiques ?

*Grégoire LERAY, Garance CATTALANO, Géraldine GOFFAUX CALLEBAUT,
Benjamin MATHIEU et Eva MOUIAL BASSILANA*

– L'absence d'obligation de mettre en demeure le débiteur de s'exécuter,
en matière de résolution unilatérale du contrat, en cas de vanité
de cette mesure comminatoire

Alexandre NIVERT

– Nullité des cessions contraires aux statuts des SAS : la clarification
de la Cour de cassation

Émilie JONZO

– Retour sur la subrogation du prêteur de deniers dans les droits
du vendeur réservataire

Gaëtan MARAIN

198 | MENSUEL
DÉCEMBRE 2023

Conseil scientifique

Marie-Pierre BLIN-FRANCHOMME :

Maître de conférences HDR Université Toulouse Capitole, chargée de mission développement durable

Jean-Michel do CARMO SILVA :

Professeur de droit, Grenoble École de Management

Emmanuel DAOUD :

Avocat associé, Cabinet VIGO

Jack DEMAISON :

Avocat associé, SIMON Associés

Laurence Caroline HENRY :

Professeur - Avocat général en service extraordinaire à la chambre commerciale de la Cour de cassation

Arnaud LECOURT :

Maître de conférences, Université de Pau et des pays de l'Adour

Jacques MESTRE :

Professeur agrégé des Facultés de droit

Cyril NOURISSAT :

Professeur agrégé des Facultés de droit, Université Jean Moulin - Lyon 3

Éditeur : Lamy Liaisons, SAS ayant son siège social 7, rue Emmy Noether - 93400 Saint-Ouen

Représentant légal : Guillaume Deroubaix

Associé unique : Karnov HoldCo France

Directeur de la publication : Guillaume Deroubaix

Directrice des rédactions : Sylvie Duras

Rédactrice en chef : Anouk Jaunasse

Ont collaboré à ce numéro :

Jérémy Berlemont, Lionel Costes, Victoria Mauriès, Rolanda Ondo et Brintha Selvachandran

Dépôt légal : à parution

Prix au numéro : 60,42 € TTC

N°ISSN (version en ligne) : 2109-9367

N°ISSN (version imprimée) : 1279-8401

Périodicité : mensuel

N°CPPAP : 0125 T 87146

Crédit photos : Getty Images

Imprimeur : Dupliprint

733 rue Saint-Léonard - 53147 Mayenne

Origine du papier : Pologne

Taux de fibres recyclées : 0%

Certification : PEFC

Eutrophisation : Ptot 0.02 kg/tonne

Pour contacter le service client :

N°Cristal 09 69 39 58 58
APPEL NON SURTAXE

Courriel : contact@lamyliaisons.fr

Internet : www.liaisons-sociales.fr

www.lamyline.fr - www.lamy-liaisons.fr



Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle par quelque procédé que ce soit, du contenu issu de la présente publication, effectuée sans autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon.

Cette revue peut être référencée de la manière suivante : RLDA 2023/198, n° 7850 ; année/n° de la revue, n° du commentaire

Sommaire

FOCUS P. 4

- L'absence d'obligation de mettre en demeure le débiteur de s'exécuter, en matière de résolution unilatérale du contrat, en cas de vanité de cette mesure comminatoire
Alexandre NIVERT

LES ESSENTIELS DU MOIS P. 7

ÉCLAIRAGE P. 21

- Nullité des cessions contraires aux statuts des SAS : la clarification de la Cour de cassation
Émilie JONZO

DOSSIER P. 27

- **LE CONSOMMATEUR FACE À LA CRISE ENVIRONNEMENTALE : QUELLES RÉPONSES JURIDIQUES ?**

Enjeux de la crise environnementale : vers une consommation durable ? **P. 28**

Garance CATTALANO, Grégoire LERAY

Crise environnementale, globalisation et fast fashion **P. 34**

Géraldine GOFFAUX CALLEBAUT

Les recours collectifs au service de l'« éco-consummateurs » **P. 39**

Eva MOUIAL BASSILANA

Les effets des législations environnementales étrangères au bénéfice du consommateur **P. 44**

Benjamin MATHIEU

JURISPRUDENCE COMMENTÉE P. 49

- Retour sur la subrogation du prêteur de deniers dans les droits du vendeur réservataire
Gaëtan MARAIN

DROIT & PATRIMOINE

LE MENSUEL
DE TOUS
LES PRATICIENS
DU DROIT

N°341 • décembre 2023

Prix au n° : 43,58 € HT - 44,50 € TTC. Abonnement annuel : 475,02 € HT - 485 € TTC.

DOSSIER TRANSPARENCE ET ENTREPRISE



INTERVIEW

Entretien croisé entre
Éric Dupond-Moretti
et Sophie Sabot-Barcet

ANALYSE

Actualité jurisprudentielle :
les sociétés et autres groupements

DROIT & PATRIMOINE

DÉCEMBRE 2023 · N° 341

ACTUALITÉ

ÉCLAIRAGE

Y aura-t-il une Autorité européenne anti-blanchiment à Paris ?6

La France a officiellement déposé sa candidature pour accueillir la future Autorité anti-blanchiment européenne (Anti money laundering authority - AMLA ou Autorité de lutte contre le blanchiment des capitaux - ALBC) envisagée par l'Union européenne dans le cadre du renforcement de son arsenal de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans quel cadre ? Quels seront les pouvoirs de cette nouvelle autorité ? Explications.

ENTRETIEN

Entretien croisé entre **Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux**, et **Sophie Sabot-Barcet, présidente du CSN**8

À l'invitation de Sophie Sabot-Barcet, présidente du CSN, le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, s'était déplacé au Congrès des notaires des France, à Deauville, le 28 septembre dernier. Ils avaient alors rappelé le rôle que peut jouer le notaire dans le paysage de la médiation. Ils ont choisi de détailler leurs propos à la rédaction de Droit & Patrimoine.

PROFESSIONS

Le dialogue, **secret d'une bonne gouvernance ?**11

Organisée par la LJA et NextStep, la 2^e édition de la conférence « Gouvernance, vers de nouveaux équilibres » s'est tenue le 29 novembre dernier dans les locaux de l'Automobile Club de France. Elle a mis en évidence l'importance du rôle de la communication et du dialogue, éléments cruciaux d'une gouvernance saine.



DOSSIER

TRANSPARENCE et entreprise

- **Transparence et actes statutaires et extrastatutaires**22
Nadège Jullian, professeur, droit privé et sciences criminelles, université Toulouse Capitole
- **La transparence pour l'égalité des droits des salariés dans l'entreprise**26
Par Florence Maury, maître de conférences en droit privé, université Bordeaux, IRDAP, EA 4191, F-33600 Pessac, France

SOMMAIRE

ACTUALITÉ · PRATIQUE · ANALYSE · DOSSIER · JURISPRUDENCE

ANALYSE

Actualité jurisprudentielle : les sociétés et autres groupements.....12

Par Deen Gibirila, professeur émérite
(université Toulouse 1 Capitole)

CHRONIQUE

Droit des sûretés 2022-2023.....50

Par Jean-Jacques Ansault, agrégé des facultés de droit,
professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris II)

Droit du patrimoine familial : novembre 2022-novembre 2023.....62

Par Christophe Blanchard, agrégé des facultés de droit,
professeur à l'université d'Angers

• Les défis de la transparence extra-financière en faveur du verdissement de la finance.....35

Par Solène Ringler, maître de conférences HDR en droit privé,
Centre Jean Bodin EA 4337, chaire EARTH

• Transparence et financement de l'entreprise.....39

Par Thierry Favario, maître de conférences,
université Jean Moulin Lyon 3

• Transparence et difficultés des entreprises.....44

Par Marie Rakotovahiny, MCF-HDR droit privé,
université Toulouse III

La Semaine Juridique - édition Générale (JCP G), n° 50 du 18 décembre 2023

Sommaire du numéro

La Semaine du droit

ÉDITO

Quelle liberté pour les ennemis de la liberté ?

N° 1434 - Par Patrice SPINOSI

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | JUSTICE

Publication de la circulaire de présentation de la loi Justice 2023-2027

N° 1435

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | ASSURANCES

Les règles européennes sur la responsabilité civile et l'assurance des véhicules automoteurs sont transposées en droit français

N° 1436

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | ASSURANCES

Assurance automobile : la vignette verte ne sera plus obligatoire pour les véhicules immatriculés

N° 1437

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 7 au 13 décembre 2023

N° 1438

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 27 novembre au 3 décembre 2023

N° 1439

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | LIBERTÉ D'EXPRESSION

La dignité humaine ne peut seule fonder une restriction à la liberté d'expression

N° 1440 - Par Emmanuel DREYER

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | ASSURANCES

La notification de la modification des garanties individuelles d'une mutuelle ne peut résulter de l'envoi d'un magazine à l'adhérent

N° 1441 - Par Marc BRUSCHI

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | JUSTICE

Les dispositions en matière pénale de la loi Justice précisées dans une circulaire

N° 1442

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | PROCÉDURE PÉNALE

Risque terroriste : précisions en matière de visite domiciliaire demandée par le préfet

N° 1443

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | JUSTICE

Corruption d'agents publics étrangers : une convention judiciaire d'intérêt public conclue avec ADP Ingénierie

N° 1444

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 30 novembre au 13 décembre 2023

N° 1445

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 13 au 26 novembre 2023

N° 1446

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CRÉDITS

Cadre et exigences communs pour les gestionnaires et les acheteurs de crédits : la directive européenne est transposée

N° 1447

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 7 au 13 décembre 2023

N° 1448

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 27 novembre au 3 décembre 2023

N° 1449

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉS

Gérant de SCI : entre droit commun, droit commun des sociétés et droit spécial des sociétés

N° 1450 - Par Clara LAVIELLE

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | LICENCIEMENT

L'envoi de la convocation à un entretien préalable pendant la période de protection absolue d'une salariée en congé de maternité entraîne la nullité du licenciement ultérieur

N° 1451 - Par Danielle CORRIGNAN-CARSIN

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

[Tribunal territorialement compétent pour connaître de la contestation relative à la désignation des membres de la délégation au CSE central](#)

N° 1452

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | NÉGOCIATION COLLECTIVE

[Le ministère du Travail dresse le bilan de la négociation collective en 2022](#)

N° 1453

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | JOURNAL OFFICIEL

[Journal officiel du 7 au 13 décembre 2023](#)

N° 1454

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | COUR DE CASSATION

[Arrêts P de la Cour de cassation du 27 novembre au 3 décembre 2023](#)

N° 1455

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | SANTÉ PUBLIQUE

[Projet de loi intégrant la liberté de recourir à l'IVG dans la Constitution](#)

N° 1456

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | JOURNAL OFFICIEL

[Journal officiel du 7 au 13 décembre 2023](#)

N° 1457

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | COUR DE CASSATION

[Arrêts A du Conseil d'État et P de la Cour de cassation du 27 novembre au 3 décembre 2023](#)

N° 1458

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | SOCIÉTÉS

[Reprise des sanctions en cas d'absorption : l'alignement des planètes juridictionnelles](#)

N° 1459 - Par Fleur JOURDAN et Bérénice DE WARREN

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | BANQUE

[Divulgarion de données bancaires et exécution d'une opération de paiement frauduleuse : partage de responsabilité entre l'utilisateur de paiement et la banque](#)

N° 1460 - Par Virginie SAVARIT

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | PROCÉDURE CIVILE

[Fixation du calendrier de procédure et suspension du délai de péremption d'instance](#)

N° 1461

[Consulter le PDF](#)

[La Semaine de la doctrine](#)



L'ÉTUDE | PROCÉDURE CIVILE

[Le magistrat de la mise en état et le fond du droit](#)

N° 1462 - Par Pierre BON

[Consulter le PDF](#)

LA CHRONIQUE | DROIT ADMINISTRATIF

Droit administratif

N° 1463 - Par Gweltaz EVEILLARD

[Consulter le PDF](#)

La Semaine du praticien



INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | FRAUDE FISCALE

Procès UBS : le milliard introuvable ou la peine impossible ?

N° 1464 - Par Astrid MIGNON COLOMBET et Agathe DE MARCILLAC

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AVOCATS

Secret professionnel : des mesures d'instruction in futurum sous conditions

N° 1465 - Par Stéphanie GRAYOT-DIRX

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AVOCATS

Arbitrage du bâtonnier : compétence pour statuer sur la demande de dissolution d'une SCI accueillant le local professionnel d'avocats

N° 1466 - Par Stéphanie GRAYOT-DIRX

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AVOCATS

Accès des avocats étrangers à la profession d'avocat en France : revirement de jurisprudence

N° 1467 - Par Géraldine CAVAILLÉ

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | ORGANISATION JUDICIAIRE

La circulaire relative à la mise en place des pôles spécialisés est publiée

N° 1468

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | MAGISTRATS

Réforme de la magistrature : la circulaire de présentation est publiée

N° 1469

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | JUSTICE

Le Conseil consultatif des juges européens analyse l'utilisation des technologies d'assistance dans le système judiciaire

N° 1470

[Consulter le PDF](#)

La Semaine Juridique - Entreprise et affaires (JCP E), n° 51 du 21 décembre 2023

Sommaire du numéro

Échos de la pratique

BANQUE

3 QUESTIONS - L'euro numérique : point sur l'état d'avancement de sa mise en place par la BCE

N° 1127 - Par Thierry BONNEAU

[Consulter le PDF](#)

AVOCAT

LBC-FT : proposition d'une nouvelle architecture de contrôle du respect par les avocats de leurs obligations

N° 1128

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

Revue Actes pratiques et ingénierie sociétaire

N° 1129

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

Code de la propriété intellectuelle 2024

N° 1130

[Consulter le PDF](#)

DONNÉES CHIFFRÉES

Dépôt par les entreprises d'accords collectifs

N° 1131

[Consulter le PDF](#)

Actualités

AFFAIRES | ASSURANCE

Assurance automobile : la vignette verte ne sera plus obligatoire pour les véhicules immatriculés

N° 1132

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | AVOCAT

[Accès des avocats étrangers à la profession d'avocat en France : revirement de jurisprudence](#)

N° 1133

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | AVOCAT

[Arbitrage du bâtonnier : compétence pour statuer sur la demande de dissolution d'une SCI accueillant le local professionnel d'avocats](#)

N° 1134

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | AVOCAT

[Secret professionnel : des mesures d'instruction in futurum sous conditions](#)

N° 1135

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BANQUE

[Informations commerciales fournies aux banques : la conservation prolongée d'informations sur l'octroi d'une libération de reliquat de dette est contraire au RGPD](#)

N° 1136

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BANQUE

[Crédit scoring : la délivrance d'un score à une banque peut constituer une décision individuelle automatisée interdite par le RGPD](#)

N° 1137

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

[L'Autorité de la concurrence publie un nouveau communiqué de procédure relatif à son programme de clémence](#)

N° 1138

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

[L'un des principaux producteurs de thés haut de gamme en France lourdement sanctionné pour entente](#)

N° 1139

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

[Les règlements relatifs aux aides d'État de faible montant et aux SIEG sont publiés](#)

N° 1140

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

[Aides d'État : la Commission autorise la compensation par la France de l'obligation de service universel confiée à La Poste](#)

N° 1141

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

[Autorisation d'une aide d'État de 4,12 Md€ pour soutenir le déploiement de l'énergie éolienne](#)

N° 1142

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Précisions de la Cour de cassation sur la fin de non-recevoir en matière d'expropriation : exproprié en liquidation judiciaire

N° 1143

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Clôture pour insuffisance d'actif et inopposabilité de l'insaisissabilité de la résidence principale

N° 1144

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Clôture pour insuffisance d'actif, inopposabilité de l'insaisissabilité de la résidence principale et hypothèque inscrite sur l'immeuble

N° 1145

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Procédure d'insolvabilité : loi applicable à une instance en cours relative à l'appel en garantie dirigé contre une société d'assurance

N° 1146

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Mesure d'exécution contre la caution du débiteur bénéficiant d'un plan de redressement : c'est au juge de l'exécution d'apprécier si la créance est exigible

N° 1147

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Responsabilité pour insuffisance d'actif : précisions sur la responsabilité du représentant légal de la personne morale dirigeante d'une SAS

N° 1148

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Compensation : connexité entre la créance de remboursement des parts sociales du coopérateur et la créance de la coopérative liée à l'utilisation du matériel

N° 1149

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

Liste, modalités de délivrance et critères des labels ISR

N° 1150

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | NUMÉRIQUE

Cyberattaque : la seule crainte d'un futur usage abusif de données personnelles peut constituer un dommage moral

N° 1151

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROFESSIONS

Liste des professions relevant de la famille des professions juridiques ou judiciaires

N° 1152

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROFESSIONS

[Publication de guides expliquant aux professions libérales réglementées les modifications qui entreront en vigueur le 1er septembre 2024](#)

N° 1153

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

[Revente de produits de marque achetés auprès d'un revendeur agréé par le réseau de distribution](#)

N° 1154

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

[Le refus de prorogation du terme de la société est susceptible de constituer un abus de minorité](#)

N° 1155

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONGÉ

[Covid-19 : le droit de l'Union n'exige pas que les jours de congé coïncidant avec la quarantaine puissent être reportés](#)

N° 1156

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

[L'employeur doit rechercher le reclassement du salarié déclaré inapte sur dans tous les établissements](#)

N° 1157

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

[Conformité au RGPD : publication d'un guide pour accompagner les services de prévention et de santé au travail dans leur démarche](#)

N° 1158

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | PROTECTION SOCIALE

[Développement durable : l'Agirc-Arrco publie son premier rapport RSE](#)

N° 1159

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | DOUANE

[La DGDDI crée le traitement automatisé « SIRENE » pour améliorer la répression des infractions douanières](#)

N° 1160

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ DES ENTREPRISES

[Déclaration « pays par pays » : rappel de l'échéance déclarative](#)

N° 1161

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | ENREGISTREMENT

[Engagement individuel de conservation des titres : aucune exception, même en cas de cession à un co-signataire de l'engagement collectif](#)

N° 1162

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ INTERNATIONALE

Organismes de gestion agréés : le dispositif de majoration en cas de non-adhésion à une association agréée, à laquelle l'adhésion n'est pas obligatoire, ne repose pas sur une « base raisonnable »

N° 1163

[Consulter le PDF](#)

Études et commentaires



AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Les pactes d'actionnaires et d'associés

N° 1371 - Par Matthieu BROCHIER et Sophie SCHILLER

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Voter à l'unanimité exclurait l'abus de majorité

N° 1372 - Par Bruno DONDERO

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Modalités de prorogation de la société dans l'année suivant la date d'expiration

N° 1373 - Par Christine LEBEL

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

Le droit de la concurrence déloyale en renfort des obligations de compliance dans le domaine bancaire

N° 1374 - Par Lucas BETTONI

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BANQUE

Les incidences pour l'« intermédiaire de crédit » de la nouvelle directive régissant les crédits à la consommation

N° 1375 - Par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Les enjeux du référencement internet : mot-clé et code source, en opposition au droit des marques

N° 1376 - Par Yannick JAGLALE

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTENTIEUX

Contrôle URSSAF : de la nécessité de l'avis de contrôle

N° 1377 - Par François TAQUET

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | DIVIDENDES

Dividendes et associé exerçant en SEL : un couple infernal ?

N° 1378 - Par Serge NONORGUE

[Consulter le PDF](#)

DOCTRINE

La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte

Jean-Claude Zarka

La transmission en famille au regard du droit

Isabelle Corpart

JURISPRUDENCE

Fixation du prix dans le contrat conclu avec un expert-comptable : droit spécial des contrats de prestation de service ou régime sur-spécial ?
(Cass. com., 20 sept. 2023, n° 21-25386)

Caroline Kahn

La fixation du prix dans les contrats de prestation de service : le désaveu du législateur ?
(Cass. com., 20 sept. 2023, n° 21-25386)

Gwendoline Lardeux

Pratiques restrictives de concurrence : quand l'ancienne solution n'était pas « juste »
(Cass. com., 18 oct. 2023, n° 21-15378)

Lin Nin, Laëtitia Duville et Lucie Aignelot

PRATIQUE

À propos du registre national des entreprises et de certaines formalités qui leur sont applicables

Yves Broussolle

DOCTRINE

- LPA202r9** **Modalités du congé d'adoption** PAGE 5
Marc Richevaux
L'arrivée dans un foyer d'enfants adoptés est un événement heureux qui pose cependant de nombreux problèmes pratiques justifiant le congé d'adoption.
- LPA202r8** **Le cautionnement et la garantie : similitudes et différences** PAGE 10
Aleksei Babaev
Pendant longtemps, les sûretés personnelles n'incluaient que des cautionnements. Cependant au cours des dernières décennies, les garanties ont trouvé leur propre place dans la législation. Ceci explique la nécessité d'indiquer des traits communs aux deux sûretés ainsi que leurs différences, et par conséquent de proposer une réglementation juridique appropriée.
- LPA202r7** **Les aviseurs fiscaux : le miroir aux alouettes du fisc** PAGE 14
Antoine Reillac
Le dispositif des aviseurs fiscaux mis en place en 2017 est régulièrement présenté comme une réussite par les pouvoirs publics. Pourtant, ce dispositif qui tend progressivement à élargir son scope à des fraudes de moins en moins importantes au détriment de notre démocratie est loin d'être aussi performant et satisfaisant qu'on pourrait le croire.
- LPA202r0** **La médiation des contentieux environnementaux fondés sur le devoir de vigilance : difficile mais possible !** PAGE 17
Sarah Becker et Michael Van Der Horst
La médiation n'est pas encore utilisée spontanément dans les contentieux environnementaux fondés sur le devoir de vigilance. La médiation est pourtant efficace et permet aux demanderessees et aux entreprises mises en cause de sortir par le haut de ces contentieux complexes et sensibles du point de vue réputationnel. Dans cet article, les auteurs reviennent sur les raisons pour lesquelles la médiation est à ce jour restée anecdotique, alors qu'elle est un candidat naturel au règlement des conflits en matière de vigilance. Surtout, ils proposent des solutions concrètes pour adapter le cadre de la médiation à la particularité des litiges du devoir de vigilance.
- LPA202q7** **La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte** PAGE 23
Jean-Claude Zarka
La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte a été publiée au Journal officiel du 24 octobre 2023. Elle doit permettre d'accélérer la relance de l'industrie française tout en favorisant la transition écologique. Elle cherche à renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans la commande publique et à améliorer le financement de l'industrie verte.
- LPA202q6** **La transmission en famille au regard du droit** PAGE 28
Isabelle Corpart
Les membres de la famille peuvent transmettre beaucoup de choses aux membres du couple, aux enfants ou parents et sous différentes formes. Les transmissions sont parfois décidées en respectant certaines conditions mais il arrive qu'elles soient imposées ou impossibles.

JURISPRUDENCE

- LPA202r6** **Fixation du prix dans le contrat conclu avec un expert-comptable : droit spécial des contrats de prestation de service ou régime sur-spécial ?** PAGE 38
- Caroline Kahn**
Cass. com., 20 sept. 2023, n° 21-25386
Par un arrêt rendu le 20 septembre 2023, la chambre commerciale de la Cour de cassation se sert de l'adage specialia generalibus derogant pour faire échapper le contrat conclu avec une société d'expertise comptable à la fixation unilatérale du prix prévue par l'article 1165 nouveau du Code civil. Un décret de 2012 et une ordonnance de 1945 relatifs à la profession d'expert-comptable ont permis à la haute juridiction de poser une exigence de détermination du prix dès la formation du contrat, et dans le même temps, d'exiger des juges du fond qu'ils révisent eux-mêmes le prix de la prestation exécutée. La solution est contestable, car l'incompatibilité entre les règles de droit « sur-spéciales » gouvernant le contrat d'expertise comptable avec les règles de droit spéciales relatives au contrat de prestation de service n'est pas flagrante.
- LPA202r5** **La délicate articulation entre l'abornement, la prescription acquisitive et l'empîement** PAGE 44
- Paul-Ludovic Niel**
Cass. 3^e civ., 7 sept. 2023, n° 21-25779
L'accord des parties sur la délimitation de fonds n'implique pas, à lui seul, leur accord sur la propriété des parcelles litigieuses et ne suffit pas à entacher la possession invoquée d'un vice d'équivoque.
- LPA202r3** **La fixation du prix dans les contrats de prestation de service : le désaveu du législateur ?** PAGE 49
- Gwendoline Lardeux**
Cass. com., 20 sept. 2023, n° 21-25386
S'il est un texte issu de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 qui a été contesté, c'est bien l'article 1165 du Code civil relatif à la détermination du prix dans les contrats de prestation de service. L'arrêt rendu par la chambre commerciale le 20 septembre dernier témoigne qu'il n'a pas convaincu la Cour de cassation non plus. Dans cette décision, tant la mise à l'écart du pouvoir du créancier de fixer unilatéralement le prix de sa prestation que l'affirmation du devoir des juges de le déterminer eux-mêmes sonnent comme un désaveu du législateur.
- LPA202r1** **Affaire des commodités chimiques : montant de la sanction infligée par la cour d'appel de Paris qui statue en l'absence de rapport** PAGE 53
- Pierre Arhel**
Cass. com., 6 sept. 2023, n° 20-23582, 20-23715
Lorsque la cour d'appel de Paris annule le rapport établi en application de l'article L. 464-2 du Code de commerce, elle demeure tenue de se prononcer sur les griefs, dès lors que cette annulation est sans incidence sur la validité de la notification des griefs. En conséquence, elle doit renvoyer l'affaire à l'Autorité de la concurrence pour rédaction d'un nouveau rapport ou, si elle décide de statuer en l'absence de rapport, ne pas prononcer de sanctions pécuniaires excédant le plafond de 750 000 euros.

LPA202q9 **Précisions sur le droit applicable à la suite de la contestation d'un virement** PAGE 55

Jérôme Lasserre Capdeville

CA Agen, 5 juill. 2023, n° 22/00694

Une banque est déclarée responsable des dommages que ses manquements ont causé à une société cliente, à l'origine d'un ordre de virement de 4 000 €, car victime d'une escroquerie. En l'espèce, il apparaissait que la banque du bénéficiaire du virement en question avait eu une réaction trop tardive à la demande de retour des fonds (requête de recall), mais aussi pour transmettre les informations utiles à la banque du payeur. En agissant de la sorte, la banque du bénéficiaire avait méconnu le droit européen, concernant la première faute, et l'article L. 133-21, alinéa 3, du Code monétaire et financier, concernant la seconde. Elle est alors condamnée à indemniser le préjudice matériel et le préjudice moral subis par la société cliente.

LPA202q8 **Retour sur le tiers évincé de l'article 555 du Code civil** PAGE 59

Véronique Legrand

Cass. 3^e civ., 21 sept. 2023, n° 22-15359

L'article 555 du Code civil a donné lieu à un contentieux fourni. Néanmoins, l'arrêt rendu le 21 septembre 2023 est digne d'intérêt en ce qu'il s'attarde sur les conditions d'applications du troisième alinéa de l'article 555 et la situation tiers constructeur. En outre, l'espèce était loin d'être simple et illustre bien les imbroglios juridiques qui peuvent résulter d'arrangements familiaux non formalisés.

LPA202q5 **Le « don d'enfant » en Polynésie française, d'un acte de complaisance à la vérité exclusive du lien biologique** PAGE 62

Hien Letellier

Cass. crim., 27 sept. 2023, n° 21-83676

Par un arrêt rendu en date du 27 septembre 2023, la chambre criminelle précise que l'auteur d'une reconnaissance de paternité qui sait ne pas être le père biologique de l'enfant ne commet pas l'infraction de faux, dès lors qu'une telle reconnaissance n'atteste en elle-même aucune réalité biologique. Aussi, dans la même affaire, elle rappelle les exigences que doit revêtir la provocation pour être punissable au titre de l'article 227-12 du Code pénal.

LPA202r2 **Pratiques restrictives de concurrence : quand l'ancienne solution n'était pas « juste »** PAGE 66

(De la fin de non-recevoir vers l'exception d'incompétence)

Lin Nin, Laëtitia Duville et Lucie Aignelot

Cass. com., 18 oct. 2023, n° 21-15378

Après plus de dix ans de jurisprudence constante, la Cour de cassation revient sur la sanction de la saisine d'une juridiction non spécialisée pour connaître des pratiques restrictives de concurrence. Ce revirement, plus cohérent et protecteur pour le demandeur, mais plus sévère pour le défendeur, ne devrait pas pouvoir s'appliquer aux instances en cours.

PRATIQUE

LPA202r4 Enjeux de l'enregistrement ou de l'agrément en tant que PSAN avant la fin décembre 2024

PAGE 68

Anthony Aranda Vasquez

Le secteur des actifs numériques a été encadré en France par la loi PACTE (L. n° 2019-486, 22 mai 2019). Cette loi a mis en place un régime qui s'articule autour d'un enregistrement obligatoire et d'un agrément optionnel délivré par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les exigences à remplir par les candidats à l'enregistrement en tant que prestataire de services sur actifs numériques (PSAN) ont été renforcées par la loi DDADUE (L. n° 2023-171, 9 mars 2023). Malgré la mise en place d'un enregistrement renforcé, des différences existent entre, d'une part, l'enregistrement renforcé ou l'agrément en tant que PSAN et, d'autre part, les exigences qui pèsent sur les prestataires de services sur crypto-actifs (CASP), introduites par le règlement européen MICA (markets in crypto-assets). MICA introduit une période transitoire qui permet aux PSAN de continuer à fournir leurs services pendant cette période. Cette période transitoire présente un intérêt pour les PSAN et les porteurs de projet qui souhaitent se lancer dans le secteur des services sur actifs numériques.

LPA202s0 À propos du registre national des entreprises et de certaines formalités qui leur sont applicables

PAGE 70

Yves Broussolle

Le décret du 17 octobre 2023 relatif au registre national des entreprises et à certaines formalités qui leur sont applicables a pour objet premier, selon la notice qui accompagne sa publication au Journal officiel, la « complétude et la rectification du registre national des entreprises ».

Pour soumettre un article à la rédaction, merci d'adresser votre fichier à l'adresse suivante :
redaction@lextenso.fr